|  |
| --- |
|  |
| **Bureau de développement des télécommunications (BDT)** |
|  |
| Réf.: Circulaire BDT/IP/CSTG-02 | Genève, le 29 mai 2014328 avril 2014 |
|  |  |
|  |  |  | – Aux Administrations des Etats Membres de l'UIT– A l'Observateur (Résolution 99)– Aux Membres du Secteur UIT-D, aux Associés de l'UIT-D et aux établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-D– Aux Présidents et Vice-Présidents des Commissions d'études 1 et 2 de l'UIT-D– Aux Observateurs (organisations régionales et internationales) |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |  |  |
|  |
| Sujet: | **Convocation de la première réunion des Commissions d'études de l'UIT-D pour la période d'études 2014-2018 (Commission d'études 1: 15-19 septembre 2014, Commission d'études 2: 22-26 septembre 2014)** |
| Madame, Monsieur,En concertation avec Mme Roxanne McElvane (Etats-Unis d'Amérique), Présidente de la Commission d'études 1 et M. Ahmad Sharafat (République islamique d'Iran), Président de la Commission d'études 2, qui ont été nommés à ces fonctions par la Conférence mondiale de développement des télécommunications réunie à Dubaï (CMDT-14), j'ai l'honneur de vous inviter à la première réunion des Commissions d'études de l'UIT-D pour la sixième période d'études, qui se tiendra au siège de l'UIT à Genève.Les Commissions d'études de l'UIT-D sont ouvertes à la participation des Etats Membres de l'UIT, des Membres du Secteur de l'UIT-D, des Associés de l'UIT‑D et des établissements universitaires participant aux travaux de l'UIT-D, qui sont invités à assister aux réunions des Commissions d'études et des Groupes du Rapporteur et à présenter des contributions pour les Questions à l'étude pertinentes.Les Commissions d'études 1 et 2, pour lesquelles ont été définis de nouveaux mandats et à qui ont été attribuées de nouvelles Questions, se réuniront, pour la première du 15 au 19 septembre 2014, et pour la seconde du 22 au 26 septembre 2014. Ces premières réunions seront l'occasion d'examiner de près les résultats attendus, comme définis par les membres à la CMDT-14, de déterminer les méthodes de travail et d'élaborer en commun des programmes de travail détaillés pour chaque Question à l'étude. Elles seront aussi l'occasion de nommer les Rapporteurs et les Vice-Rapporteurs pour chacune des Questions à l'étude.Des séances de présentation des travaux des commissions d'études de l'UIT-D, avec des informations détaillées sur les méthodes de travail et les outils à la disposition des participants, seront organisées au cours de ces deux semaines. |
| Les plans de gestion du temps et les projets d'ordre du jour de ces réunions peuvent être consultés sur le site web consacré à chacune d'elles (voir **Annexe 1**). Des renseignements détaillés sur la procédure à suivre pour s'inscrire et présenter une demande de bourse ou pour soumettre des contributions, ainsi que d'autres informations pratiques, sont donnés dans l'**Annexe** **2**.Pour plus de renseignements, veuillez-vous adresser à Mme Christine Sund, Coordinatrice des Commissions d'études de l'UIT-D, par téléphone: +41 22 730 5999, par télécopie: +41 22 730 5484 ou par courrier électronique: devsg@itu.int.Je sais pouvoir compter sur votre participation constante et active aux travaux de nos Commissions d'études.Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.[Original signé]Brahima SanouDirecteur |

|  |
| --- |
| Annexe 1Projets d'ordre du jour et de calendrier des réunionsLes projets d'ordre du jour et de calendrier des réunions des deux **Commissions d'études** peuvent être consultés sur:Commission d'études 1Site web de la réunion:<http://www.itu.int/ITU-D/CDS/sg/blkmeetings.asp?lg=1&sp=2014&blk=13708>* [Projet d'ordre du jour](http://www.itu.int/md/D14-SG01-OJ/fr)
* [Projet de plan de gestion du temps](http://www.itu.int/md/D14-SG01-ADM/fr)

Commission d'études 2Site web de la réunion: <http://www.itu.int/ITU-D/CDS/sg/blkmeetings.asp?lg=1&sp=2014&blk=13709> * [Projet d'ordre du jour](http://www.itu.int/md/D14-SG02-OJ/fr)

[Projet de plan de gestion du temps](http://www.itu.int/md/D14-SG02-ADM/fr) |

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| Annexe 2Inscription et demandes de bourseLes inscriptions préalables se feront exclusivement en ligne par l'intermédiaire des coordonnateurs désignés par chaque administration et entité habilitée à participer. Les inscriptions en ligne débuteront le **lundi 9 juin 2014** sur le site web <http://www.itu.int/net3/ITU-D/meetings/registration/>.L'inscription sur place débutera le 15 septembre 2014 à 8 h 30 et se fera au bâtiment Montbrillant. Les délégués qui se seront inscrits au préalable se contenteront d'apporter leur lettre de confirmation et de présenter une pièce d'identité avec photo. Les délégués qui ne se seront pas inscrits au préalable auront également besoin d'une lettre d'accréditation du coordonnateur désigné de leur entité pour pouvoir s'inscrire sur place. Le rôle des coordonnateurs responsables des inscriptions est de s'occuper des formalités d'inscription pour leurs administrations et entités respectives. Vous pouvez avoir accès à la liste des coordonnateurs en vous connectant sur **TIES**, à cette [adresse](http://www.itu.int/cgi-bin/htsh/edrs/TIES/auth/ITU-D/delegate/edrs.focalpoint?_eventid=4000059).En cas de modification des coordonnées d'un coordonnateur responsable des inscriptions ou de changement de coordonnateur, un représentant habilité doit communiquer officiellement au service du BDT chargé des inscriptions aux réunions les nouvelles coordonnées (nom, prénom et adresse électronique), par télécopie (+41 22 730 5545/+41 22 730 5484) ou par courrier électronique (bdtmeetingsregistration@itu.int).Vous trouverez des renseignements concernant l'inscription ainsi que toutes les autres informations logistiques, comme les dispositions en matière d'hébergement et de visa sur le site web consacré à chacune des réunions susmentionnées:* pour la Commission d'études 1: <http://www.itu.int/ITU-D/CDS/sg/blkmeetings.asp?lg=1&sp=2014&blk=13708>
* pour la Commission d'études 2: <http://www.itu.int/ITU-D/CDS/sg/blkmeetings.asp?lg=1&sp=2014&blk=13709>

Dans les limites du budget disponible, *une bourse complète* par pays peut être accordée aux participants de pays dont le PIB par habitant est inférieur à 2 000 USD, la priorité étant accordée aux pays les moins avancés (PMA) et aux participants qui présenteront une contribution à la réunion.Veuillez noter que vous devez d'abord **envoyer** votre inscription à la réunion de la Commission d'études qui vous concerne avant de pouvoir recevoir le formulaire de demande de bourse. Vous recevrez un formulaire distinct pour chaque série de réunions.La **demande de bourse, approuvée et signée**, doit parvenir au Service des bourses **au plus tard le 15 août 2014**.*Les formulaires reçus après cette date ne seront pas pris en compte.***Interprétation**L'interprétation sera assurée en fonction des demandes des participants. Vous êtes donc invités à indiquer sur le formulaire d'inscription si vous avez besoin de langues autres que l'anglais avant le **31 juillet 2014**.**Participation à distance aux réunions**L'expérience de participation à distance aux activités des Commissions d'études de l'UIT-D, qui a débuté lors des réunions de septembre 2011, sera étendue aux réunions des Commissions d'études de septembre 2014.En parallèle, la diffusion habituelle sur le web dans toutes les langues pour une réunion donnée continuera d'être assurée pour les réunions. Un compte TIES est nécessaire pour pouvoir accéder aux services interactifs de participation à distance et à la diffusion sur le web.Questions à l'étudeVous trouverez les titres et les définitions des Questions que doivent étudier les Commissions d'études, telles qu'ils ont été approuvés par la CMDT‑14, sur le site web des Commissions d'études de l'UIT-D dans toutes les langues officielles:* Commission d'études 1: <http://www.itu.int/ITU-D/CDS/sg/index.asp?lg=1&sp=2014&stg=1>
* Commission d'études 2: <http://www.itu.int/ITU-D/CDS/sg/index.asp?lg=1&sp=2014&stg=2>

Contributions aux travaux des Commissions d'étudesVos contributions à ces travaux seront très appréciées. Vous pouvez bien sûr coordonner vos propositions avec celles d'autres administrations et organisations. Pour être publiée, une contribution commune doit avoir reçu l'approbation écrite de tous ses auteurs.Conformément à la Résolution 1 (Rév.Dubaï, 2014), les contributions pouvant être présentées aux réunions des Commissions d'études ou des groupes de Rapporteurs se répartissent en trois catégories: a) contributions pour suite à donner; b) contributions pour information; c) notes de liaison.Toutes les contributions pour suite à donner reçues 45 jours calendaires avant une réunion sont traduites et publiées au moins sept jours calendaires avant ladite réunion. Passé ce délai, l'auteur de la contribution peut soumettre le document dans la langue d'origine et, le cas échéant, dans les autres langues officielles dans lesquelles elles ont été traduites par l'auteur. Toutes les contributions reçues moins de 45 jours calendaires, mais au moins 12 jours calendaires avant une réunion, sont publiées mais ne sont pas traduites. Le secrétariat publie ces contributions tardives dès que possible et au plus tard trois jours ouvrables après leur réception. Les contributions reçues moins de 12 jours calendaires avant une réunion ne sont pas inscrites à l'ordre du jour. Elles ne sont pas distribuées et sont gardées pour la réunion suivante. Aucune contribution n'est acceptée après l'ouverture de la réunion.Les contributions doivent être accompagnées d'un résumé offrant un aperçu du contenu du document. Il convient de mentionner clairement quelle suite la réunion est invitée à lui donner.Les contributions soumises à la réunion pour information sont celles qui n'appellent aucune suite spécifique aux termes de l'ordre du jour (par exemple, des documents descriptifs soumis par des Etats Membres, des Membres du Secteur, les Associés ou des entités ou organisations dûment autorisées, des déclarations de politique générale, etc.) ainsi que les autres documents, considérés par le président de la commission d'études ou le rapporteur, après consultation de l'auteur, comme des documents d'information. Ces documents devraient être publiés dans la langue originale seulement (et, le cas échéant, dans les autres langues officielles dans lesquelles elles ont été traduites par l'auteur) et faire l'objet d'un système de numérotation différent de celui utilisé pour les contributions soumises pour suite à donner. Les contributions pour information doivent être accompagnées d'un résumé détaillé qui sera traduit à l'intention des participants à la réunion.Les documents soumis aux commissions d'études en tant que contributions ne devraient pas dépasser cinq (5) pages. Pour les textes existants, on devrait utiliser des renvois au lieu de reprendre les textes *in extenso*. Les éléments d'information peuvent être regroupés dans des annexes ou fournis sur demande en tant que documents d'information.Les contributions doivent être soumises à l'aide du modèle en ligne que vous trouverez à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-D/CDS/contributions/sg/index.asp>. Il vous faut annexer la version originale en format Word de votre contribution au formulaire de soumission en ligne pour garantir que les hyperliens, graphiques et tableaux s'affichent correctement.Conformément au § 13.1 de la Résolution 1 (Rév. Dubaï, 2014), la date limite pour la présentation des contributions a été fixée au **31 juillet 2014** pour la réunion de la Commission d'études 1 et au **7 août 2014** pour la réunion de la Commission d'études 2. Les documents qui arriveraient après ces dates ne seront diffusés que dans la langue originale.

| Réunion | Date | Date limite pour les demandes de bourses | Date limite pour les demandes concernant l'interprétation | Date limite pour la soumission des documents à traduire |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Commission d'études 1 | 15-19 septembre 2014 | 15 août 2014 | 31 juillet 2014 | 31 juillet 2014 |
| Commission d'études 2 | 22-26 septembre 2014 | 15 août 2014 | 31 juillet 2014 | 7 août 2014 |

DocumentationLes réunions des Commissions d'études seront sans papier. Les délégués sont instamment priés d'apporter leurs ordinateurs portables pour pouvoir télécharger tous les documents des réunions et avoir accès au site web pour consulter les nouveaux documents. Un guide utilisateur pour la synchronisation des documents est disponible à l'adresse: <http://www.itu.int/ITU-D/study_groups/SGP_2014-2018/reference_documents/ITU-D_UserGuideSync.html>.Il est demandé aux délégués de s'assurer qu'ils disposent d'un compte TIES leur permettant d'accéder aux documents des réunions des Commissions d'études via le site web. Des informations sur la marche à suivre pour demander la création d'un compte TIES sont disponibles à l'adresse: <http://www.itu.int/TIES/index.html>.Informations pratiques Veuillez noter que la Suisse applique une procédure stricte pour l'obtention des visas. Les participants sont priés de lire attentivement la procédure à suivre à cette [adresse](http://www.itu.int/en/ITU-D/Study-Groups/2010-2014/Pages/delegate-resources/visa-procedures.aspx). Veuillez noter qu'il faut au minimum trois semaines pour traiter une demande de visa Schengen. Une liste des hôtels de Genève accordant des tarifs préférentiels à l'UIT peut être consultée sur le site web: <http://www.itu.int/travel/>.Si vous avez des questions concernant ces réunions et les activités des Commissions d'études de l'UIT‑D, n'hésitez pas à vous adresser au **Secrétariat des Commissions d'études de l'UIT-D** (par courrier électronique, à l'adresse: devsg@itu.int ou par téléphone au +41 22 730 5999).\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ |